



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REMISE PAR LA FRANCE D'ARCHIVES RELATIVES AUX FRONTIERES AFRICAINES

Addis Abéba, le 29 novembre 2013 : La Commission de l'Union africaine (UA) a reçu, aujourd'hui, les copies exactes et intégrales de 45 Accords relatifs aux frontières africaines signés par la France entre 1845 et 1956. La remise de ces documents a eu lieu lors d'une cérémonie à laquelle ont pris part le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, l'Ambassadeur Smaïl Chergui, et l'Ambassadrice de France en Éthiopie et auprès de l'UA, Brigitte Collet.

Le recueil des archives coloniales relatives aux frontières africaines s'inscrit dans le cadre du suivi de la Déclaration adoptée par la première réunion des Ministres africains chargés des questions de frontières, tenue à Addis Abéba, le 7 juin 2007. À cette occasion, et dans le contexte du partenariat avec le reste de la communauté internationale en appui au Programme frontière de l'UA (PFUA), les Ministres avaient demandé aux anciennes puissances coloniales de communiquer les informations en leur possession sur l'état des frontières africaines. La Commission a alors pris attache avec ces puissances, lesquelles ont marqué leur volonté d'apporter l'appui nécessaire. L'Allemagne a déjà transmis les données en sa possession, cependant que la Belgique, le Royaume-Uni et le Portugal ont confirmé leur disponibilité à transmettre les documents dont elles disposent.

S'exprimant à l'occasion de la cérémonie, le Commissaire Chergui a remercié les autorités françaises compétentes pour la coopération apportée à l'UA et exprimé la conviction que les documents transmis contribueront significativement à la réalisation des objectifs assignés au PFUA en ce qui concerne la délimitation et la démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été. Il a exprimé le vœu d'une coopération renforcée en vue de la mise en œuvre du PFUA. Pour sa part, l'Ambassadrice Collet a souligné que la transmission par la France des données en sa possession se voulait une contribution concrète à la mise en œuvre du PFUA, et ce dans le cadre de sa coopération d'ensemble avec l'UA.

Les archives transmises par les anciennes puissances coloniales sont accessibles à travers le Système d'information sur les frontières (BIS) mis en place par le PFUA pour accélérer le processus de délimitation et de démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été. Conformément à la décision prise par le Sommet de l'UA tenu à Malabo en juillet 2011, ce processus doit être parachevé en 2017.

Note aux éditeurs :

Le PFUA a été lancé en juin 2007, lors d'une réunion ministérielle organisée à Addis Abéba. Deux autres réunions ministérielles ont été organisées par la suite : à Addis Abéba, en mars 2010, et à Niamey, en mai 2012. Le PFUA poursuit trois objectifs : (i) faciliter la délimitation et la démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été ; (ii) promouvoir la coopération transfrontalière, et ce dans le cadre d'une démarche d'ensemble axée sur la prévention structurelle des conflits et l'approfondissement de l'intégration régionale et continentale ; et (iii) renforcer les capacités des États membres et mobiliser les ressources requises pour la mise en œuvre du PFUA.

Depuis le lancement du PFUA, la Commission a pris nombre de mesures pour en réaliser les objectifs, notamment à travers :

- l'appui apporté à la délimitation et à la démarcation des frontières. Plusieurs pays africains ont bénéficié de cet appui. À cette fin, la Commission a lancé un diagnostic continental pour avoir une idée précise de l'état de délimitation et de démarcation des frontières africaines. Près des deux tiers des frontières africaines ne sont pas encore définies, créant ainsi des sources potentielles de conflit et entravant l'intégration régionale ;
- le lancement de nombreuses initiatives dans le domaine de la coopération transfrontalière. En outre, la 3^{ème} Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières a adopté une Convention de l'UA sur la coopération transfrontalière ; et
- l'assistance apportée aux États membres en vue de renforcer leur capacité, y compris la mise en place, en tant que de besoin, de Commissions nationales des frontières.

L'Allemagne, à travers la GIZ, apporte un soutien financier et technique remarquable au PFUA. Le Royaume-Uni appuie les efforts concernant les questions frontalières entre le Soudan et le Soudan du Sud. D'autres partenariats ont été bâtis ou sont en cours de développement.